

DEFI JEUN'RUN MFR

PRÉAMBULE

Le **Défi Jeun'Run MFR** est organisé par les Maisons Familiales Rurales de Bourgogne Franche Comté en partenariat avec le Pôle Espoir Trail et 5 organisateurs de Doubs Terre de Trail.

Ce défi a été instauré dans le but de détecter de futurs jeunes athlètes susceptibles d'intégrer dans un avenir proche le Pôle Espoir Trail. Ce défi récompensera uniquement les jeunes filles et garçons des catégories Cadet, Junior, Espoir.

1. Les épreuves 2019 :

ORGANISATION	LIEU	Distance
X-TRAIL BLANC	MOUTHE	10 km
TRAIL DU VAL DE LOUE	QUINGEY	10 km
TRAIL DES EOLIENNES	DAMBELIN	10 km
TRAIL DE SANCEY	SANCEY LE GRAND	10 km
LES PREMIERS SAPINS	NODS	9 km

2. Participation : La participation est totalement libre.

La participation est gratuite pas de surcoût en plus des inscriptions courses. Il est ouvert à toutes les compétitrices et à tous les compétiteurs, licenciés ou non des catégories CADET, JUNIOR et ESPOIR.

L'inscription à la course engendre l'inscription automatique au **Défi Jeun'Run MFR**. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au Défi pour y participer.

Attention : *les inscriptions aux différentes courses sont limitées en nombre par le règlement de chaque organisation. La participation au challenge ne permet pas de déroger à cette règle. Pensez à vous inscrire sur les courses suffisamment tôt.*

Le classement final s'établira par l'addition des points obtenus par chaque coureur sur les 3 meilleures performances obtenues en séparé.

Pour le classement final, il est obligatoire de participer à au moins 3 courses. Seules les 3 meilleures performances en points seront retenues.

Le(la) premier(e) se verra attribuer 100 points et le dernier 1 points. Les suivants obtiendront un nombre de points calculé selon la formule suivante :

$$100 - (\text{rang} * 100 / \text{nombre d'arrivants})$$

Exemple :

Je suis un garçon, je termine 5ème d'une course dans laquelle il y a 32 arrivants masculins, j'obtiens $100 - (5 * 100 / 32) = 84.375$ points.

Si le résultat du calcul est inférieur à 1, il sera arrondi à 1.

Les points seront attribués distinctement sur le classement par catégorie masculin et le classement par catégorie féminin.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés selon la règle suivante : le meilleur classement des ex aequo sur le plus grand nombre de participations à des courses du Défi 2019, la dernière confrontation directe et enfin le plus âgé.

Les classements intermédiaires seront mis à jour, une semaine après chaque compétition et après validation des organisateurs et publiés sur le site :

4. Contestations :

En cas d'erreur sur le classement officiel de la course la contestation devra être faite dans les 48h après la parution auprès de l'organisateur de la course.

Les contestations relatives à une erreur de retranscription entre le classement de la course et le classement du Défi devront être faites dans les 5 jours suivants la diffusion du classement provisoire. En cas de litige seul le responsable du Défi Jeun'Run 2019 aura compétence à intervenir avec décision sans appel.

5. Prix :

Des bons d'achat Rando Running Besançon (partenaire du Pôle Espoir) récompenseront les 3 premières filles et les 3 premiers garçons des catégories cadet, junior et Espoir.

80 euros pour les 1ers / 50 euros pour les 2èmes/ 30 euros pour les 3èmes.

Un cadeau sera remis tous les concurrents qui participeront à la journée festive de remise des prix du Défi Jeun'Run MFR

Les catégories d'âge sont attribuées sur toute la durée du Défi Jeun'Run MFR 2019 sur la base des règles d'affectation FFA au 1 janvier 2019.

6. Dispositions finales :

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cours de saison. Dans ce cas, les modifications entrent en vigueur immédiatement.

La remise des récompenses s'effectuera lors d'une journée organisée au début du mois de Juillet par les Maisons Familiales Rurales de Bourgogne Franche Comté. Seuls les concurrents présents à cette journée pourront recevoir leur prix.

